

Le 3 mai 2019

PAR COURRIEL



Pierre Gagnon
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et juridiques et chef de la
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information C-6672

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 8 avril 2019 et dans laquelle vous nous demandez :

«... J'aimerais obtenir copie complet de tous les montants totaux dépensés en frais juridiques par année _____ \$ externes et internes en lien avec des dossiers d'accès à l'information, leurs traitements, analyses et nombreux passages devant la Commission d'accès à l'information pour des dossiers en révision pour chacune des 10 dernières années à ce jour, le 7 avril 2019. Ventiler par année les coûts totaux. »

En réponse à votre demande, nous vous confirmons que nous avons engagé les frais de services juridiques externes suivants en matière de dossiers d'accès à l'information. Voir le tableau ci-dessous. Notez que nous ne détenons plus les documents permettant de connaître les frais juridiques externes associés aux dossiers d'accès à l'information antérieurs à 2011.

Années	Frais juridiques externes (en milliers de \$)
2011	50,5
2012	161,9
2013	186,7
2014	49,7
2015	34,9
2016	2,8
2017	5,1
2018	40,6
Total	532,1

Par ailleurs, veuillez noter que les avocats de la Direction principale – Affaires juridiques sont des salariés d'Hydro-Québec et qu'en conséquence, aucun honoraire ne leur est versé pour les dossiers d'accès à l'information dont ils ont la responsabilité.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.